

MAKHEIA ANNONCE LA SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ACCORD SUR LA RÉDUCTION DE SA DETTE ET UNE AUGMENTATION DE CAPITAL

Dans la continuité du communiqué de presse du 7 mai 2020, Makheia annonce avoir conclu un protocole d'accord réunissant ses principaux actionnaires et le porteur de son contrat d'obligations convertibles (« OC »)

Celui-ci prévoit, sous réserve de la validation par l'assemblée générale des actionnaires, l'incorporation au capital de la créance du porteur d'OC de 1,638 M€ issue du non-remboursement de la tranche 1 des OC, sur la base d'un prix de souscription de 0,21 € l'action déterminé par le conseil d'administration en accord avec les parties.

Cette incorporation au capital se fera via la souscription par le porteur du contrat d'OC à une augmentation de capital réservée d'un montant de 1 638 342,67 € par émission de 7 801 629 actions d'une valeur unitaire de 0,21 € ; il est rappelé qu'il sera préalablement soumis à l'assemblée générale des actionnaires une réduction de capital motivée par des pertes entraînant la réduction du nominal de l'action à 0,10 €.

Un actionnaire détenant 1% du capital social préalablement à l'opération verrait sa participation ramenée à 0,56%.

Le Conseil d'Administration, après validation par l'assemblée générale des actionnaires de la délégation de compétence appropriée, procédera après l'augmentation de capital à une émission de 17 775 131 bons de souscription d'actions (BSA) ; ceux-ci seront attribués gratuitement à tous les actionnaires proportionnellement à leur nombre d'actions, un BSA donnant le droit à souscrire une action au même prix de souscription que l'augmentation de capital réservée, soit 0,21 €.

Le protocole prévoit également que le porteur de l'OC, étant devenu actionnaire, cédera ses BSA à hauteur de 2 000 000 à des managers de Makheia, et pour le solde aux actionnaires s'étant formellement engagés dans le cadre du protocole à exercer leur quote-part de BSA. Enfin, le porteur d'OC a également accepté que la tranche représentant 30% des OC qui devaient être amorties le 31 décembre 2020 seront amorties le 31 décembre 2021.

A cette émission de BSA dits « A » sera également assortie une émission de BSA « B », qui seront attribués gratuitement aux actionnaires ayant exercé leurs BSA « A » avant le 30 septembre 2020, ceci afin de permettre à la société de bénéficier d'une levée de fonds à terme lors de l'exercice des BSA « B ». Un BSA « B » sera attribué pour chaque action nouvelle créée sur exercice des BSA « A » et aura un prix d'exercice de 0,16 €.

A propos de Makheia

Groupe de communication côté sur Euronext Growth et élu meilleur Groupe de communication indépendant en 2019 et 2015, Makheia est dédié aux stratégies et contenus de marque, à la communication digitale, et milite pour une communication contemporaine, consentie, mesurable et responsable.

Notre offre s'organise autour de 4 pôles stratégiques :

/ Digital / Brand Content / Publicité et Marketing / Medias internes

Fort de 10 années d'expertise, nous combinons analyse data, réflexion, création, digital et contenus pour construire une nouvelle relation, intelligente, entre les marques, leurs différents publics et ce sur l'ensemble des canaux.

Makheia est certifié ISO 9001 et bénéficie de la qualification Entreprise innovante d'OSEO.

A découvrir sur www.makheia.com

ISIN FR0000072993 - ALMAK - REUTERS : ALMAK.PA - BLOOMBERG : ALMAK:FP

Pour toute information :

Makheia Group

Guillaume Beaumont – gbeaumont@makheia.com

MAKHEIA GROUP

89 avenue de la Grande Armée

75116 Paris

+33 (0)1 42 12 20 00

www.makheia.com

Les informations financières de **Makheia Group** sont accessibles ici :

<http://www.makheia.com/finances/>